Intervention d'Alain Lambert, ministre du Budget
et de la Réforme budgétaire
Conseil économique et social de Champagne-Ardenne
Mardi 25 mars 2003

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Monsieur le préfet,

Je vous remercie de votre accueil et vous dis mon plaisir d'être parmi vous qui représentez les forces sociales, économiques et culturelles de la région de Champagne-Ardenne.

I. Le temps du débat

Sous l'autorité du président de la République, le gouvernement a placé l'année 2003 sous le signe de la réforme des régimes de retraite.

Le 3 février dernier, le Premier ministre a dressé le constat devant le Conseil économique et social, présenté la méthode et les grands principes qui guideront la politique du gouvernement. Ces éléments sont désormais pleinement connus.

Je viens ici, en Champagne-Ardenne, au nom du gouvernement, à votre rencontre pour nouer le dialogue, proposer le débat, en poser les termes, en identifier les enjeux et esquisser les premières pistes de travail.

Le débat ne peut pas seulement se tenir à Paris, Paris ne résume pas la France. Il doit s'enrichir des échanges dans les CESR. Cela signifie qu'ils sont un supplément, et non pas une alternative ou une soustraction au débat national.

II- Quelle réforme engager et pourquoi agir aujourd'hui ?

L'enjeu de la réforme est clair : assurer l'avenir de nos régimes par répartition.

Comment répondre au vieillissement de notre population active, lorsqu'à compter de 2006, les départs à la retraite atteindront 800.000 personnes contre 550 000 aujourd'hui ?

La réforme n'est plus un mot tabou. Le constat sur l'urgence et la nécessité de l'action est partagé de tous nos concitoyens. C'est le statu quo qui aggraverait l'inquiétude.

L'enjeu financier commence à être bien connu. Tous régimes confondus, le besoin de financement sera de 50 milliards d'euros en 2020, dont 28 pour la fonction publique et 15 pour le régime général. En 2040, il sera de 100 à 120 milliards.

Comme l'a montré le Conseil d'orientation des retraites (COR) : si aucune réforme n'intervenait d'ici 2040, soit le montant des retraites serait quasiment divisé par deux par rapport au revenu d'activité, soit le taux de cotisation augmenté de 60 %.

Ne rien faire serait donc irresponsable et rendrait demain les retraités brutalement démunis. Les Français, dit-on, préfèreraient payer plus pour leur retraite. Mais sont-ils prêts à payer *beaucoup* plus ? Quand bien même ils le voudraient, en auraient-ils les moyens? N'oublions pas les autres prélèvements qui financent des fonctions sociales aussi essentielles que la santé, la famille, le chômage. Sans parler de l'éducation des enfants, du logement, du financement de la dépendance et de beaucoup d'autres besoins vitaux.

Cette voie de l'augmentation ininterrompue des prélèvements n'est pas réaliste.

Comment trouver des financements socialement justes, économiquement efficaces et politiquement pertinents ?

Certains imaginent d'affecter d'autres ressources à la branche vieillesse. Mais ces prélèvements nouveaux pèseraient sur les actifs et la compétitivité de notre économie et sur nos emplois. C'est autant de croissance, de richesse en moins.

Concrètement, il faudrait doubler l'impôt sur le revenu pour couvrir le déficit à l'horizon 2020, et à l'horizon 2040 doubler la TVA sur la consommation. Autant dire une chimère !

On peut rêver que croissance et plein emploi viennent au secours du système. Mais là encore, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a répondu clairement : une croissance économique même forte n'allègerait pas significativement la charge.

J'en viens maintenant à la signification sociale que nous voulons donner aux retraites de demain.

Au-delà des chiffres, permettez au 'ministre des Comptes' de vous dire que l'avenir des retraites ne se limite pas à une réforme visant à équilibrer, tant bien que mal, les comptes de l'assurance vieillesse.

L'avenir des retraites est un enjeu pour notre société française.

Comment s'organisera notre société lorsqu'en 2040 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans, contre 1 sur 5 aujourd'hui ?

Comment ne pas voir qu'il faudra revoir notre politique familiale, redéfinir le rôle des seniors, en particulier dans le monde du travail, reformuler la formation continue.

Alors quelles modalités de réforme envisageons-nous ?

La réforme ne doit pas inquiéter. Elle doit être pacifiée et assumée par notre corps social. Elle doit être perçue comme l'honneur d'une génération qui se préoccupe de la suivante.

Cela suppose qu'elle ne concerne pas les retraités actuels. Qu'elle ne bouleverse pas brutalement les plans de vie des Français qui partiront à la retraite dans les prochaines années. Elle devra être progressive. Essayons de voir ensemble dans quelle mesure.

Faut-il réformer les retraites jusqu'en 2040 ? Nous ne le croyons pas. Les certitudes de la démographie à cette échéance doivent se concilier avec les incertitudes de l'économie, de la société et du progrès. Nous proposons un horizon plus proche, celui de 2020. Cette échéance raisonnable recueille, je crois, le consensus des partenaires sociaux.

J'en viens maintenant aux pistes à explorer.

III. Quelles pistes explorer ?

D'abord posons-nous la question de savoir si notre système des retraites, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est solide ? Equitable ? Adapté aux évolutions de la société, de la démographie, de l'économie ?

Nous voulons pour la retraite des Français des solutions sûres. Nous voulons des solutions justes. Nous voulons des solutions souples.

1ère piste : comment la réforme doit-elle garantir le financement de nos régimes de retraite ?

Nous savons tous que les solutions miracles n'existent pas. Nous disposons de 3 paramètres principaux :

- **le taux de cotisation,**
- **la durée de cotisation**
- **et le montant des prestations.**

Aucun à lui seul ne peut résoudre le problème. Alors lequel faut-il privilégier ? Selon quelle pondération ? Discutons-en ensemble.

Pouvons-nous ignorer la question de *l'allongement de l'espérance de vie* quant au partage entre le temps de la vie active et le temps de la retraite ? Aujourd'hui, le temps de la vie active est environ le double du temps de la retraite. Et toute augmentation de l'espérance de vie bénéficie entièrement à la retraite. Est-ce réalité sur le long terme ?

Un meilleur partage de ces temps ne peut-il aider à la maîtrise de l'équilibre général ?

Faut-il augmenter *la durée de cotisation* ? Mais comment l'envisager, sans une réflexion sur la *durée effective d'activité* et le peu de place laissée aux salariés expérimentés souvent poussés vers des départs anticipés ? L'exercice du droit à la formation professionnelle contribue-t-il bien à l'enrichissement et à l'allongement des carrières ?

***L'instauration d'un droit à l'information* individuelle et collective sur les retraites et le suivi de la réforme que nous allons mener en 2003 sont un objectif majeur du gouvernement. A nous d'inventer un dispositif à l'image de la Suède, où chaque salarié dispose d'un bilan annuel de ses droits à retraite, tout au long de sa carrière professionnelle.**

A nous d'inventer une institution, où les partenaires sociaux auraient toute leur place. Elle assurerait, objectivement et sereinement, le suivi de la réforme, tous les 5 ans par exemple. Elle pourrait suivre en particulier le partage des gains d'espérance de vie entre temps de retraite et temps de travail.

La sécurité, n'est-ce pas aussi consolider le *Fonds de réserve pour les retraites* ? Aujourd'hui, le rythme d'abondement est insuffisant pour atteindre les 152 milliards initialement prévus.

2e piste : comment introduire plus de justice sociale entre les régimes et à l'intérieur de tous les régimes ?

La réforme des retraites concerne tous les Français. Nul ne peut, de son propre chef, s'exclure du champ de la réforme en arguant de la spécificité de son régime.

Aujourd'hui, la durée d'assurance et le niveau des taux de cotisations diffèrent d'un régime à l'autre. C'est le fruit de l'histoire sociale de ce pays, notamment pour les *régimes de la fonction publique.* Notre intention n'est pas de les aligner de façon irréfléchie. Il s'agit de synchroniser leurs évolutions respectives.

Aussi le Gouvernement entend-il respecter les logiques et les calendriers de négociation propres à chaque régime, y compris les régimes spéciaux d'entreprise.

La justice, n'est-elle pas aussi de renforcer la solidarité entre les régimes ? La *compensation démographique* est un gage de cette solidarité et une condition de la survie des régimes face à des pyramides d'âge très défavorables. Mais la meilleure manière n'est-elle pas de rendre ses mécanismes plus objectifs et plus aisément compréhensibles ?

La justice appelle également à examiner la question des *avantages familiaux*. Faut-il les traiter dans la prise en compte des droits à retraite ou bien durant la vie professionnelle ? Certains de ces avantages, pour les fonctionnaires, ont été remis en cause par la jurisprudence communautaire : ils doivent désormais bénéficier aux hommes comme aux femmes. Une nouvelle évaluation est opportune. Le Gouvernement ouvrira cette discussion en liaison notamment avec le mouvement familial.

***L'esprit de justice sociale* doit animer la réforme. En se souciant du sort des plus modestes, qui ont été faiblement rémunérés durant leur vie active. En se préoccupant des conjoints survivants, notamment ceux –et le plus souvent celles- qui ne disposent que de la pension de réversion. En étant attentif à ceux qui ont travaillé**

dans plusieurs régimes, afin que les modes de calcul ne les pénalisent pas.

La réforme doit procéder à des avancées, avec réalisme et sans surenchère. De même, elle devra réfléchir à la question complexe et évolutive de la *pénibilité* et du meilleur moyen de la prendre en compte.

3e piste : comment <u>introduire de la souplesse</u> afin de <u>favoriser les adaptations</u> des systèmes par répartition ?

Nous faisons le pari de la confiance. Les Français réclament individuellement plus de liberté de choix dans l'organisation de leur retraite. Ils doivent néanmoins collectivement ne pas remettre en cause les règles de solidarité qu'implique le système par répartition.

***La souplesse*, c'est améliorer le niveau des pensions de ceux qui souhaitent travailler plus longtemps, mais aussi permettre à ceux qui souhaitent partir plus tôt de le faire dans certaines limites.**

***La liberté*, c'est mettre fin à cette rupture brutale entre activité et retraite. *Travail à temps partiel, retraite progressive, cumul emploi retraite :* ces mécanismes méritent notre attention.**

***La liberté* peut consister également à <u>l'accès facultatif</u> à une *épargne retraite*. Il s'agirait de donner le droit de compléter, par un mécanisme d'épargne retraite, la pension du régime par répartition. Cette épargne retraite devrait être disponible, soit à titre individuel, soit à titre collectif, dans le cadre des entreprises ou des branches.**

***La liberté,* c'est aussi réfléchir à la situation de ceux qui ont un *grand nombre d'annuité avant 60 ans* parce qu'ils ont commencé à travailler très tôt.**

Faire reposer l'équilibre des régimes sur la seule notion de durée d'assurance, serait malheureusement beaucoup trop coûteuse. Une réponse devra donc être trouvée par un vrai dialogue avec les partenaires sociaux.

La liberté **pourrait-elle signifier enfin la possibilité de** ***rachat d'annuités*****, pour les années de formation notamment, par des cotisations volontaires, dans des conditions à définir ? La question nous a été posée.**

Tout n'est pas écrit d'avance. Point par point, nous aurons à travailler. Nous le ferons sans préjugé, sans esprit partisan, pour le rendez-vous devant le parlement avant l'été.

C'est aussi un défi qui nous est lancé. Chacun d'entre nous est appelé à se poser une question simple : suis-je capable, devant cet enjeu historique, de dépasser mes intérêts catégoriels ou partisans, professionnels ou politiques ?

Il ne s'agit pas de vouloir réformer la retraite des Français contre les Français mais avec eux ! Comme il ne s'agit pas de permettre à quelques uns d'interdire la réforme des retraites de tous les Français.

Il ne s'agit donc pas de « passer en force », mais nous ne transigeons pas sur le calendrier. Parce que c'est nécessaire. Parce que c'est juste.

Pardonnez-moi de terminer sur une note d'une certaine gravité, mais qui dissimule en vérité de ma part une confiance inébranlable en notre capacité à dépasser ce qui nous oppose quand l'exige l'histoire de notre pays.

Ce que nous révèle le système des retraites par répartition, c'est que nous sommes tous en dette les uns envers les autres. Nous sommes en dette vis-à-vis de nos aînés déjà à la retraite ou qui vont le devenir. Nous sommes en dette vis-à-vis de nos enfants et de nos jeunes qui vont accéder au monde du travail. Ne les opposons pas demain. Ne nous opposons pas aujourd'hui. C'est pour eux que nous nous devons de ne pas faillir. Ensemble.

Pour ma part je m'y engage personnellement et au nom de l'ensemble du Gouvernement.